

Formation « Assistant de service social »

Présentation de la formation

Le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est un diplôme de niveau 6 délivré au nom du ministère de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'EPSS propose une double diplomation et permet l'obtention conjointe d'une Licence Sciences de l'Education.

La formation préparant au DEASS et à la Licence Sciences de l'Education est composée de 1740 heures d'enseignement en centre de formation et de 1820 heures de formation pratique, pour un candidat réalisant la totalité de la formation.

Cette formation a pour objectifs de :

- Participer à l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier d'assistant de service social.
- Conduire l'apprenant à adopter une posture professionnelle adaptée
- Favoriser la réussite aux différentes épreuves de certification
- Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants

Prérequis

- Titulaires du baccalauréat
- Titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre homologué ou inscrit au RNCP au moins d'un niveau IV
- Lycéens en terminale, dont l'admission définitive sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat
- Bénéficiant d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAPP), en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation

Durée, programmation et lieu de la formation

La formation comprend 1740 heures d'enseignement à l'EPSS et 1820 heures, soit 52 semaines, de formation pratique sur le terrain professionnel, pour un parcours complet.

- 3 ans planifiés sur 3 années scolaires de septembre à juin, à raison de 35 heures d'enseignement par semaine, du lundi au vendredi lors des semaines de formation à l'EPSS
- L'organisation horaire des temps de formation pratique est définie par les terrains professionnels selon leur organisation interne, dans le respect de la réglementation et du nombre d'heures de formation pratique à réaliser
- Possibilité de bénéficier de dispenses et d'allègements de la formation à l'EPSS et de formation pratique sur le terrain professionnel, selon le parcours de formation antérieur et les diplômes détenus

Pour plus d'informations : consulter le règlement d'admission et le dossier de demande d'allègements et de dispenses, téléchargeables sur le site.

La formation se déroule dans les locaux de l'EPSS : 13 boulevard de l'Hautil à Cergy. Certains enseignements de la licence de Sciences de l'éducation ont lieu dans les locaux de CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont définis par le référentiel du métier d'assistant de service social et de son référentiel de compétences, composé de quatre domaines de compétences, divisés respectivement en deux blocs :

DC1 : Intervention professionnelle en travail social :

- Bloc de compétences 1 : Intervention sociale individuelle

- Bloc de compétences 2 : Intervention sociale collective

DC2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social :

- Bloc de compétences 3 : Diagnostic social territorial
- Bloc de compétences 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

DC3 : Communication professionnelle en travail social :

- Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :

- Bloc de compétences 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Bloc de compétences 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Modalités de validation de la formation :

L'obtention du diplôme d'État est conditionnée à la validation de chaque domaine de compétences, selon des épreuves écrites et/ou orales décrites dans le référentiel de certification par l'obtention d'une note d'au moins 10 sur 20, compensable par moyenne au sein du domaine concerné.

Les épreuves de certification sont organisées au cours et à la fin de la formation, soit à l'EPSS soit en centre d'examen de la DRIETS d'Île-de-France.

Des contrôles continus sur les enseignements, des mises en situation d'examen, des visites au cours de la formation pratique permettent d'évaluer les acquis de la formation et de préparer les épreuves de certification pour l'obtention du diplôme d'État et de la licence Sciences de l'éducation.

Chaque semestre est validé, au regard de l'assiduité et des résultats obtenus.

Modalités pédagogiques de la formation

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux ou de travaux dirigés individuels et collectifs en groupes restreints et associent apports théoriques et méthodologiques. Ils visent également le développement du positionnement professionnel exigé par le métier d'assistant de service social.

Des séminaires et des interventions sont proposés conjointement aux formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants sur des enseignements communs. Les enseignements de la licence Sciences de l'éducation se déroulent avec des étudiants de CY Cergy Paris Université.

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives, visant à articuler la théorie à la pratique, en lien avec le parcours de formation sur le terrain professionnel. Des enseignements peuvent être proposés en distanciel synchrone et asynchrone depuis la plateforme d'enseignement à distance de l'EPSS.

Un accompagnement individualisé à la recherche des terrains de la formation pratique, à la préparation aux épreuves de certification est assuré par les formateurs de l'équipe pédagogique de l'EPSS, formateurs permanents et intervenants extérieurs et par un chargé de parcours.

Un bilan individuel est réalisé chaque année, afin d'évaluer les acquis et de définir des objectifs personnalisés pour la suite du parcours.

Contenus de la formation

Les temps de formation à l'EPSS comprennent :

- Des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques dans le cadre du travail social ;
- Un enseignement de l'anglais en distanciel ;
- Un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques ;
- Une initiation à la méthode de recherche.

La formation est organisée par semestre et permet l'obtention des 180 crédits européens.

Les contenus des enseignements dispensés à l'EPSS sont définis par le référentiel de formation du diplôme d'Etat :

- DC1 – Intervention professionnelle en travail social : 650 heures
- DC2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social : 574 heures
- DC3 – Communication professionnelle en travail social : 248 heures
- DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux : 268 heures

Les enseignements de la licence Sciences de l'éducation sont inclus dans ces volumes horaires.
La formation pratique sur le terrain professionnel est organisée selon la voie d'accès à la formation.

En voie initiale, 3 périodes de formation pratique, à raison d'une période par année de formation :

- 8 semaines en première année
- 22 semaines en deuxième année
- 22 semaines en troisième année

En situation d'emploi et en apprentissage :

- 1540 heures à réaliser sur le terrain de son employeur, réparties durant les 3 années de formation
- 280 heures de formation pratique hors-employeur, soit 8 semaines obligatoirement auprès d'un public différent

Une période de formation pratique à l'international peut être réalisée sous certaines conditions et sous réserve de leur compatibilité avec l'organisation de la formation et ses exigences réglementaires.

Moyens mis à disposition pendant la formation

L'équipe pédagogique est composée :

- Du responsable du Pôle Pédagogique des formations de Niveau 6, d'un formateur référent de promotion chargé du suivi pédagogique, d'une assistante de formation, chargée du suivi administratif
- D'une équipe de formateurs permanents et occasionnels, universitaires ou professionnels de l'action sociale justifiant, selon leurs domaines d'intervention, des diplômes requis et d'une expérience avérée dans la conception et l'animation des séquences pédagogiques de la formation
- D'une équipe support pour les accès aux outils numériques, les aménagements de la formation et des épreuves pour les personnes en situation de handicap, etc...

Conformément à la loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'EPSS rend accessible l'ensemble de ses formations aux étudiants et aux stagiaires en situation de handicap, ou présentant durablement ou temporairement un problème de santé invalidant. Afin de garantir le suivi et la réussite de leur projet de formation, dès leur processus d'admission avant leur entrée en formation et pendant toute la durée de celle-ci, la référente Handicap Administratif reçoit sur rendez-vous à la demande des apprenants.

Tout au long de la formation, accès aux équipements et moyens suivants :

- Infothèque, CAIRN Info, veille hebdomadaire sur le travail social
- Salles informatiques et salles de formation équipées
- Connexion au Wifi
- Espaces de co-working et de restauration

Nombre de participants

La formation est agréée par la Région Ile-de-France pour 55 places :

- 40 places en voie initiale, financées par la Région Ile-de-France

- 6 places en situation d'emploi, financées par l'employeur
- 9 places en apprentissage, financées par l'employeur

Coût de la formation

	Voie directe	Situation d'emploi (2)	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation (1)	500 €/an	Pour les trois ans : 22 794 €	Pour les trois ans : 15 956 €	Se rapprocher du CFA CY
Financements possibles	Pôle emploi	Plan développement des compétences / CPF / Transition Pro / Pro A	CPF	Se rapprocher du CFA CY

(1) Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 170 € pour tous les apprenants sauf les boursiers + la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour les étudiants et apprentis : 100 € en 2023-24 (les boursiers sont remboursés ultérieurement).

(2) Codes : RNCP = 37676– CPF = 131000 –Certinffo = 20120 – N° d'enregistrement DATADOCK = 0012876

Modalités d'inscription et délai d'accès à la formation

1/ Inscriptions des candidats via Parcoursup :

Pour les candidats souhaitant entrer en formation par la voie initiale, dite voie directe (formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France) :

- Lycéens ou étudiants de moins de 26 ans, poursuivant leurs études, ou en réorientation, ou sortis du système universitaire depuis moins de deux ans ;
- Bénéficiaires d'un contrat de service civique, dont le contrat s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation, y compris en cas de démission ;
- Jeunes âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et de moins de 26 ans, sortis du système scolaire ou universitaire depuis plus d'un an, inscrits dans une mission locale.

Pour les candidats souhaitant entrer par la voie de l'apprentissage (formation financée par l'employeur) :

- Âgés de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur quelle que soit leur situation avant leur entrée en formation ;

2/ Inscriptions des candidats hors-parcoursup via le site internet de l'EPSS

Pour les candidats souhaitant entrer en formation par la voie initiale, dite voie directe (formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France) :

- Demandeurs d'emploi (catégorie A ou B), depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Bénéficiaires d'un Parcours Emploi Compétences (PEC), y compris en cas de démission.

Pour les candidats souhaitant entrer par la voie de l'apprentissage (formation financée par l'employeur) :

- Apprentis, âgés de 30 à 34 ans souhaitant signer un nouveau contrat d'apprentissage, afin d'obtenir un diplôme supérieur ;
- Sans limite d'âge pour les candidats ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou sportif de haut niveau.

Pour les candidats souhaitant entrer en formation en situation d'emploi

- Salariés, pouvant prétendre à un financement Employeur, CPF, Transition Pro, etc.
- Pour tous les candidats, coût de l'inscription à l'épreuve d'admission : 90€

Calendrier de la prochaine session

Se référer au site Internet pour des informations actualisées

	Semestre 1	ECTS	Heures	Semestre 2	ECTS	Heures	Semestre 3	ECTS	Heures	Semestre 4	ECTS	Heures	Semestre 5	ECTS	Heures	Semestre 6	ECTS	Heures	Certification
DF1 Intervention professionnelle en travail social	Séminaire Enfance, famille, insertion, handicap et dépendance 1/2	3	63	Psychologie, psychologie sociale, philosophie de l'intervention sociale	4	24,5	Méthodologie professionnelle de l'intervention individuelle et collective	7	77	Méthodologie professionnelle de l'intervention individuelle et collective	7	77	Méthodologie professionnelle de l'intervention individuelle et collective	10	76,5	Méthodologie professionnelle de l'intervention individuelle et collective	12	84	Présentation d'une intervention sociale individuelle - Présentation d'une intervention sociale collective
	Séminaire Enfance, famille, insertion, handicap et dépendance 2/2	3	52,5	Méthodologie professionnelle de l'intervention individuelle et collective	4	77				Introduction aux Sciences de l'éducation et de la formation	6	42,5							
	Psychologie et psychopathologie	3	38,5	Le métier d'étudiant en travail social	2	29,5				Le métier d'étudiants en travail social	2	19,5							
DF2 Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle	Diagnostic social territorial	1	21	Diagnostic social territorial	2	42	Diagnostic social territorial	0	28	Analyse de l'environnement social, familial, territorial	4	49	Initiation à la recherche en travail social	7	49	Initiation à la recherche en travail social	10	49	Présentation d'un diagnostic social territorial - Mémoire de pratique professionnelle
	Analyse de l'environnement territorial	3	45,5	Analyse de l'environnement social, familial, territorial	2	28	Analyse de l'environnement social, familial, territorial	5	24,5	Initiation à la recherche en travail social	4	28	Le métier d'étudiant en travail social	4	24				
	Introduction aux Sciences de l'éducation et de la formation	6	51,5	Introduction aux Sciences de l'éducation et de la formation	6	51,5	Introduction aux Sciences de l'éducation et de la formation	6	51,5										
	Le métier d'étudiants en travail social	3	36,5																
DF3 Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle	Expression et communication écrite et orale	1	14	Communication professionnelle en travail social	2	31,5	Communication professionnelle en travail social	2	21	Communication professionnelle en travail social	2	22	Communication professionnelle en travail social	4	18	Le métier d'ASS	2	31,5	Dossier TEDI - Elaboration d'une communication professionnelle
	Anglais	2	15	Anglais	2	15	Anglais	2	15	Anglais	2	15							
	Numérique	2	15	Numérique	2	15	Numérique	2	15										
DF4 Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux	Connaissance des institutions scolaires	2	18	Connaissance et analyse des contextes institutionnels	2	28	Connaissance et analyse des contextes institutionnels	3	14	Mobilisation des acteurs et des partenaires	3	24,5	Connaissance et analyse des contextes institutionnels	5	36	Connaissance et analyse des contextes institutionnels	6	39	Contrôle de connaissances sur les politiques sociales - Analyse d'une situation territoriale ou partenariale
	Connaissance et analyse des contextes institutionnels	1	28	Mobilisation des acteurs et des partenaires	2	28	Mobilisation des acteurs et des partenaires	1	24,5										
							Le métier d'étudiants en travail social	2	21,5										
Formation pratique voie directe	Stage 1 ^{ère} période 280 heures / 8 semaines						Stage 2 ^{ème} période 770 heures / 22 semaines						Stage 3 ^{ème} période 770 heures / 22 semaines						
Formation pratique apprentissage et situation d'emploi	1 ^{ère} période employeur						2 ^{ème} période employeur						Stage 3 ^{ème} période 280 heures / 8 semaines				3 ^{ème} période employeur		